

## **REGLEMENT DU JEU « [DENTASTIX – Temps fort hygiène Bucco-Dentaire] »**

---

### **ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE**

La société Mars PF France, SAS au capital de 403 512 580 euros, dont le siège social est situé Boulevard des Chenêts - CS 20001 - 45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL, enregistrée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 494 887 631 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise du 31/08/2020 à 0h01 au 31/12/2020 à 23h59 (ci-après la Durée de l'Opération) un jeu intitulé : « Jeu DENTASTIX - Temps fort Hygiène Bucco-Dentaire » (ci-après « l'Opération »), dans les magasins participants de France métropolitaine (Corse comprise) et sur le site Internet accessible à l'URL suivante : <https://www.pedigree.fr/> ou sur notre page Facebook <https://fr-fr.facebook.com/pedigree.fr/> (ci-après « le Site »).

### **ARTICLE 2 - PARTICIPATION**

L'Opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice et des sociétés liées aux magasins participants, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion de l'Opération, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe.

**La participation est limitée à une (1) par personne et par foyer (même nom, même prénom, même adresse électronique et même adresse postale) pendant toute la Durée de l'Opération.**

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que les gagnants ont participé à l'Opération dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification des gagnants et l'annulation de leur gain.

Jeu avec obligation d'achat

### **ARTICLE 3 - ANNONCE DE L'OPERATION**

L'Opération est portée à la connaissance du public via :

- Une newsletter,
- Le site Internet Pedigree (<https://www.pedigree.fr/>),
- La page Facebook (<https://fr-fr.facebook.com/pedigree.fr/>),
- Les animations magasins,
- La publicité sur lieux de vente,

### **ARTICLE 4 - DOTATIONS**

Les lots mis en jeu pour l'ensemble de l'Opération (ci-après « les Lots ») sont :

<b>Niveau de gain</b>	<b>Quantité de Dotations</b>	<b>Valeur unitaire de la Dotation</b>
<b>Visite de contrôle d'hygiène bucco-dentaire pour grands chiens</b>	100	250,00€
<b>Visite de contrôle d'hygiène bucco-dentaire pour petits chiens</b>	50	100,00€

## **ARTICLE 5 - MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour participer et tenter de gagner votre visite de contrôle d'hygiène bucco-dentaire pour votre chien, il vous suffit :

D'acheter pendant la durée de l'opération un produit de la gamme PEDIGREE® Dentastix™,

De vous connecter sur le Site Pedigree pendant la durée de l'opération, de remplir le formulaire prévu à cet effet en indiquant votre nom, votre prénom, votre adresse électronique, votre adresse postale, votre numéro d'IBAN et votre facture vétérinaire.

**Les gagnants seront tirés au sort à la fin du jeu, un email leur sera envoyé à l'adresse qu'ils auront indiquée dans le formulaire prévu à cet effet. Ce mail leur demandera de renseigner leurs coordonnées bancaires afin de recevoir le gain.**

Toute participation comportant des informations illisibles ou incomplètes sera considérée comme nulle.

## **ARTICLE 6 - DESIGNATION DES GAGNANTS**

Si le joueur gagne dans les conditions prévues à l'article 5 ci-dessous, il en sera informé à l'adresse mail indiquée dans le formulaire prévu à cet effet.

## **ARTICLE 7 - REMISE DES LOTS**

La visite de contrôle d'hygiène buccodentaire pour les gagnants sera directement remboursée sur leur compte grâce à l'IBAN qu'ils auront indiqué sur le site

## **ARTICLE 8 - INDISPONIBILITE DU LOT**

Les lots ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèce, ou contre toutes autres dotations.

La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer les lots par d'autres lots de valeur équivalente ou supérieure en cas d'évènements indépendants de sa volonté qui rendraient impossible la délivrance des dits lots, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de la Société Organisatrice.

## **ARTICLE 9 - DEPOT ET MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT**

La participation à l'Opération implique l'entière acceptation du présent règlement qui est déposé auprès de SELARL LEGAHUIS CONSEILS, Huissier de justice à ORLEANS (45).

Le règlement est consultable gratuitement et imprimable à tout moment sur le Site.

## **ARTICLE 10 - REMBOURSEMENT DES FRAIS**

Les frais de connexion à Internet pour participer à l'Opération ne seront pas remboursés.

## **ARTICLE 11 - FRAUDE**

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'Opération ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer les planches aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

## **ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **ARTICLE 13 - RESPONSABILITE**

**13.1.** La participation à l'Opération par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas d'interruption des communications Internet ou d'altération des participations (communication réseau, interruption du réseau) et plus généralement, de tout dysfonctionnement du réseau Internet.

**13.2.** La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement ou de défaillance du réseau de La Poste et, notamment, en cas de perte des Lots lors de leur expédition, de leur non-réception, de leur détérioration ou de leur livraison avec retard. De même, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'erreur d'acheminement des Lots en raison d'informations erronées fournies par les participants ou si les Lots n'étaient pas réceptionnés par les gagnants dans le délai fixé par La Poste.

## **ARTICLE 14 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les informations collectées sont enregistrées par Mars PF France et destinées à notre prestataire Sogec Gestion pour la gestion de l'opération. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement augmentée de 6 mois.

Si vous avez consenti à recevoir des informations de la société MARS PF FRANCE, vos données seront conservées au sein de l'Union Européenne et utilisées par les services marketing, consommateurs, digital pour une durée de 6 mois.

Conformément à la Règlementation Européenne des Données Personnelles du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit de rétractation, d'un droit de suppression partiel ou intégral, de portabilité concernant les données personnelles qui vous concernent, vous pouvez exercer vos droits à MARS PF FRANCE – Service Consommateurs – Boulevard des Chenêts – CS20001 - 45550 SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL.

Les participants autorisent Sogec Gestion à procéder à toutes vérifications concernant leur identité, leur domicile ou leur achat. Toute indication fausse ou erronée entraîne l'invalidation immédiate de la demande. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le Service Consommateurs chez Mars PF France – Boulevard des Chenâts – CS2001 – 45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL ou le [service-consommateur@sogec-marketing.fr](mailto:service-consommateur@sogec-marketing.fr).

#### **ARTICLE 15 – LOI APPLICABLE ET CONTESTATION**

15.1. L'Opération et le présent règlement sont soumis au droit français.

15.2. Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération devra être adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : MARS PF FRANCE – Service Consommateurs – Boulevard des Chenâts - CS 20001 - 45550 SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL.